



MAIRIE DE TRETEAU  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
03220 TRETEAU

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04.08.2022**  
**Ayant eu lieu à 19h30 à la Mairie**

**Présents :**

M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. MAIRE Pierre, Mme DEGIRAL Laurence, Mme LEBRE Amélia, M. BONIN Gérard, M. MONNET Jérôme, M. GILLES Xavier.

**Absents :** M. DEVILLARD Claude.

**Excusés :** Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme Émeline PELLETIER.

**Pouvoirs :** Madame CHAUVET Anne-Marie donne pouvoir à Monsieur DELIGEARD Arnaud, Madame PELLETIER Emeline donne pouvoir à Madame CHAPPAZ Aurélie.

**Secrétaire de séance :** Mme DEGIRAL Laurence.

**La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h45.**

**Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal**

Monsieur le Maire ouvre la séance par la mise à approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 01<sup>er</sup> Juillet 2022. Aucune remarque n'ayant été faite par l'ensemble de l'assemblée délibérante, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

**Attribution marché assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise Impact Conseil a été retenue pour la réalisation du schéma directeur de la commune pour une offre d'un montant de 54 884 euros HT soit 65 860.80 euros TTC. Il informe le Conseil Municipal que la Mairie a reçu en date du 22 Juillet 2022 l'accord définitif de subvention de l'Agence de l'Eau pour un montant de 27 442 euros. La subvention définitive du Conseil Départemental sera attribuée lors de la prochaine commission permanente de septembre.

**Augmentation tarifs cantine**

Monsieur le Maire expose qu'afin d'amortir une partie de l'augmentation des coûts engendrés par l'eau, l'électricité et le fioul, il convient de revoir à la hausse les tarifs de cantine pour l'année 2022-2023. Suite aux éléments juridiques demandés à la Sous-Préfecture de Vichy, la commune n'est pas limitée dans l'augmentation des tarifs, du moment où cette dernière est en adéquation avec l'évolution à la hausse des charges fixes d'exploitation du service.

Monsieur le Maire propose de s'aligner sur CHAVROCHES et d'augmenter de 26 centimes afin d'avoir des tarifs cohérents entre les communes. Les nouveaux tarifs seront donc pour les enfants, à 2.93 euros, 4.25 euros pour les intervenants extérieurs, 8.02 euros pour les instituteurs et 6.17 euros pour les agents.

Pour rappel, la Mairie de TRETEAU n'avait pas augmenté ses tarifs l'année passée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte l'augmentation du prix des repas de 26 centimes à compter de la rentrée de septembre 2022 et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

**Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **Augmentation taxe raccordement assainissement**

Suite au contact avec Madame DUMONT à la Sous-Préfecture et le SIVOM, la commune peut augmenter le montant de la taxe à hauteur de 80% du coût d'un assainissement non collectif.

Le coût fixé pour un assainissement non collectif est de 8000 euros minimums donc il est possible de monter jusqu'à 6400 euros.

Le SIVOM conseille de rester dans une fourchette allant de 1500 à 3500 euros afin de financer les travaux de raccordement à venir. Pour rappel, les tarifs actuels sont de 250 euros. Il est proposé de fixer le prix à 2000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte l'augmentation du prix de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif à hauteur de 2000 euros avec effet immédiat et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

**Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **Convention COUTANT agglomération**

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de permettre à la commune d'aménager la portion de route sur COUTANT au niveau de la Départementale RD21, il convient de passer une convention avec le Département afin de cadrer juridiquement les compétences de chacun. Cette convention permettra la pose de dos d'âne sur les points suivants :

- PR11 + 550
- PR 11 + 950
- PR 13 + 170

Elle permettra également de réaliser la pose de panneaux de signalisation ainsi que des marquages au sol nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte la mise en place de cette convention et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet. Les aménagements futurs feront l'objet d'une prochaine délibération.

**Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **Convention BDQE 2022-2024**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'arrivée à terme de la précédente convention au 31 Décembre 2021, il convient de renouveler cette dernière au titre de la période 2022-2024 afin de continuer à bénéficier de l'assistance du service sur la gestion de notre assainissement collectif mais également la gestion de projet comme le schéma directeur d'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte le renouvellement de la convention avec le BDQE et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

**Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **Demande des aînés**

Les aînés demandent s'il est possible de disposer de la salle polyvalente le mardi 20 septembre 2022, à titre gracieux, afin d'organiser une réunion sur la journée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement sur la demande des aînés.

Monsieur BONIN ne prend pas part au vote.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **Remerciements divers**

Les CATM remercient la Mairie pour la subvention accordée pour l'exercice 2022.

L'Amicale des retraités remercie la Mairie pour la subvention accordée pour l'exercice 2022.

### **Questions diverses**

**Remplacement véhicule électrique :** Suite à la panne constatée sur le véhicule électrique, la réparation coûterait à la commune la somme de 5 546.28 euros TTC. Monsieur CHASSAGNE a demandé une offre pour un véhicule en leasing à BONY automobile à AVERMES. La reprise de notre véhicule est de 3000 euros, 5000 euros de bonus écologique avec des loyers de 416.39 euros HT de loyers mensuels sur 60 mois, sans coût annexe de location de batterie. Les batteries sont garanties 8 ans et 160 000 kilomètres.

**Demande pétanque :** la Mairie a reçu une demande de la part de la Pétanque Treteautoise afin de savoir si la Mairie pouvait procéder à l'installation de projecteurs LED. Il est demandé de mettre une nacelle et une personne avec habilitation électrique à disposition afin d'installer les éléments. La Mairie fournira le moyen de levage et prendra contact avec un électricien.

**Rentrée scolaire :** Monsieur DESBOUIS Serge, 2<sup>ème</sup> Adjoint ou Madame CHAPPAZ Aurélie, 4<sup>ème</sup> Adjointe, et Monsieur Pierre ANDRÉ, Secrétaire de Mairie, seront présents auprès des équipes et des enseignantes le 1<sup>er</sup> Septembre pour accueillir parents et enfants à l'école à 08h50.

**Classement château VESSET :** Monsieur le Maire expose la demande des propriétaires du Château de VESSET pour une demande d'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH). Cela impliquerait la mise en place potentielle d'un périmètre protégé autour du monument. La Mairie doit émettre ses observations avant le 12 septembre 2022. La décision définitive sera prise lors d'une séance d'une commission départementale le 4 Octobre 2022.

**Installation distributeur automatique pizzas :** la Mairie a reçu une demande de la part de l'entreprise « les pizzas Demoniak » afin d'installer un distributeur automatique de pizzas sur la commune. Monsieur le Maire propose de faire venir le gérant afin qu'il expose plus en détail son projet avant de prendre une décision.

**Intervention de Monsieur CHASSAGNE :** Monsieur CHASSAGNE expose les problèmes rencontrés avec la gestion du compteur électrique de la Mairie. Un technicien ENEDIS est venu en Mairie ce jour du 4 Août 2022 pour faire le point sur l'ensemble des contrats, compteurs et PDL de la commune.

**Intervention de Monsieur DESBOUIS :** Monsieur DESBOUIS a reçu les établissements THEVENET pour faire une estimation pour changer les systèmes de chauffage de la Mairie et des écoles. Les entreprises Engie Home Service et Dalkia viendront en septembre pour faire des devis.

**Intervention de Monsieur VIGNE :** Monsieur VIGNE demande si les arrêtés concernant la tenue des chiens en laisse, l'interdiction des deux roues autour de l'étang et la réglementation du stationnement des camping-car peuvent être publiés sur le site Internet. Ces publications seront réalisées le 5 Août.

**Intervention de Monsieur MAIRE :** Monsieur MAIRE demande s'il est possible de réduire encore davantage l'éclairage public. Monsieur MAIRE demande aussi s'il existe un plan sauvegarde sur la commune en cas de canicule.

**Intervention de Monsieur MONNET :** Monsieur MONNET expose le manque d'entretien de certains terrains, notamment celui de Monsieur DACHARD. Un courrier lui sera envoyé pour qu'il réalise l'entretien de son terrain.

**Intervention de Monsieur BONIN :** Monsieur BONIN expose qu'il a demandé une mise à jour des devis pour le grillage à poser au stade.

**La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le 30 Septembre 2022.**

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de questions, la séance de conseil municipal est levée à 21h30.

